



Rapport de la Présidente du jury, Madame Valérie MICHELIER

Examen professionnel d'avancement au grade D'Animateur principal de 1^{ère} classe – session 2022

INTRODUCTION

Informations générales

Le jury

Les textes de référence

Les conditions d'admission à concourir

I- L'ÉPREUVE ÉCRITE

- 1) *Le profil des candidats présents à l'épreuve écrite*
- 2) *Le niveau des candidats présents à l'épreuve écrite*
- 3) *Les ruptures d'anonymat*

II. L'ÉPREUVE ORALE

- 1) *Le profil des candidats présents à l'épreuve orale*
- 2) *Le niveau des candidats présents à l'épreuve orale*

III. L'ADMISSION

- 1) *Le seuil d'admission*
- 2) *Le profil des candidats admis*
- 3) *Le niveau des candidats admis*

CONCLUSION

INTRODUCTION

INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'examen professionnel d'avancement au grade d'animateur principal de 1^{ère} classe est organisé pour le compte de la région PACA.

Les principales dates :

- Début de retrait de dossiers : 15 mars 2022
- Fin de retrait de dossiers : 20 avril 2022
- Date limite de dépôt de dossier : 28 avril 2022
- Epreuves écrites d'admissibilité : 15 septembre 2022
- Epreuves orales d'admission : 9 décembre 2022

LE JURY

La composition du jury est la suivante :

Deux élus locaux :

- Mme MICHELIER Valérie, Maire de Caromb, Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin, Membre du Conseil d'Administration du CDG 84, Présidente du jury,
- M. RIPERT Gilles, Maire de Caseneuve, Président de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, Membre du Conseil d'Administration du CDG 84,

Deux personnalités qualifiées :

- M. Sébastien MAZZOCUT, représentant du CNFPT,
- Mme Ariane SAITTA, Attaché d'administration de l'état, Secrétaire Générale de proximité, Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Provence Alpes Côte d'Azur.

Deux fonctionnaires territoriaux :

- M. LANDY Didier, Attaché principal, Directeur de la Vie Educative, Mairie de Carpentras,
- Mme SCARINCI Chantal, représentante du personnel CAP B.

Les correcteurs de copies des épreuves écrites sont les suivants :

- M. HUGUES Alain, Attaché territorial, Directeur du Pôle Enfance Famille, Mairie de L'Isle sur la Sorgue,
- M. LANDY Didier, Attaché principal, Directeur de la Vie Educative, Mairie de Carpentras,
- Mme SAITTA Ariane, Attaché d'administration de l'état, Secrétaire Générale de proximité, Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Provence Alpes Côte d'Azur.

LES TEXTES DE RÉFÉRENCE

- Décret n ° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale,
- Décret n ° 2011-558 du 20 mai 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux
- Décret n ° 2011-562 du 20 mai 2011 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu au III de l'article 16 du décret n ° 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux.

LES CONDITIONS D'ADMISSION A CONCOURIR

Les conditions d'avancement au grade d'animateur principal de 1^{ère} classe session 2022 étaient les suivantes (avant la parution du décret n ° 2022-1200 du 31 août 2022, entré en vigueur au 1^{er} septembre 2022) :

Examen professionnel ouvert aux fonctionnaires titulaires du grade d'animateur principal de 2^{ème} classe justifiant d'au moins un an dans le 5e échelon de leur grade et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Conformément à l'article 16 du décret n ° 2013-593 les candidats peuvent subir les épreuves d'un examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement au grade d'accueil ou au cadre d'emplois d'accueil fixées par le statut particulier.

Ces conditions s'appréciaient donc au 31/12/2023.

I. L'EPREUVE ECRITE

Epreuve :

La rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales assorti de propositions opérationnelles.

(Durée : 3 heures ; coefficient 1)

1) LE PROFIL DES CANDIDATS PRESENTS AUX EPREUVES ECRITES

Origine géographique des candidats :

Origine géographique	TOTAL	
	Nbre	%
04	0	0,00%
05	0	0,00%
06	2	15,38%
13	3	23,08%
83	7	53,85%
84	0	0,00%
Occitanie	1	7,69%
TOTAL	13	100

Genre et âge des candidats :

Tranche d'âge	TOTAL	
	F	H
≤ 20 ans	0	0
21 - 30 ans	0	0
31 - 40 ans	1	0
41 - 50 ans	3	5
≥ 51 ans	3	1
TOTAL	7	6

2) LE NIVEAU DES CANDIDATS PRESENTS A L'ECRIT

Nature de l'épreuve	Autorisés à concourir	présents	Moyenne	Note la + haute	Note la + basse	nbre notes ≥ 10/20	nbre notes < 10/20	nbre notes éliminatoire
Rapport	15	13	8,23	13	3	4	9	2

Sur les 13 candidats présents, 2 ont obtenu une note inférieure à 5/20 et ne sont donc pas autorisés à participer à l'épreuve orale.

3) LES RUPTURES D'ANONYMAT

L'anonymat constitue une garantie du principe d'égalité. Avant le déroulement de l'épreuve, des instructions sont lues aux candidats, et également inscrites sur une feuille qui leur est distribuée sur table. Sur ce document figure les consignes à respecter afin de ne pas rompre leur anonymat :

- Aucun signe distinctif n'a été relevé sur les copies par les correcteurs.

II. L'EPREUVE ORALE

Epreuve :

Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience et se poursuivant par des questions permettant d'apprécier ses connaissances professionnelles, ses capacités d'analyse et de réflexion ainsi que sa motivation et son aptitude à exercer des missions d'encadrement.

(Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 2).

1) LE PROFIL DES CANDIDATS PRESENTS A L'EPREUVE ORALE

Sur les 11 candidats convoqués, 1 a été nommé au choix par sa collectivité et ne s'est donc pas présenté.

Origine géographique des candidats :

Origine géographique	TOTAL	
	Nbre	%
04	0	0,00%
05	0	0,00%
06	1	10,00%
13	3	30,00%
83	5	50,00%
84	0	0,00%
Occitanie	1	10,00%
TOTAL	10	100

Genre et âge des candidats :

Tranche d'âge	TOTAL	
	F	H
≤ 20 ans	0	0
21 - 30 ans	0	0
31 - 40 ans	0	0
41 - 50 ans	2	4
≥ 51 ans	3	1
TOTAL	5	5

2) LE NIVEAU DES CANDIDATS PRESENTS A L'EPREUVE ORALE

Nature de l'épreuve	présents	Moyenne	Note la + haute	Note la + basse	nbre notes ≥ 10/20	nbre notes < 10/20	nbre notes éliminatoire
Rapport	/	8,85	13	6,5	3	7	/
Entretien	10	11,7	18	5	6	4	0
Moyenne des 2 épreuves	/	10,75	16	5,67	7	3	/

III. L'ADMISSION

1) LE SEUIL D'ADMISSION

Après délibération, le jury a fixé le seuil d'admission à 10/20.

2) LE PROFIL DES CANDIDATS ADMIS

Sur les 10 candidats présents à l'épreuve orale, 7 ont été déclarés admis.

Origine géographique des candidats :

Origine géographique	TOTAL	
	Nbre	%
04	0	0,00%
05	0	0,00%
06	1	14,29%
13	0	0,00%
83	5	71,43%
84	0	0,00%
Occitanie	1	14,29%
TOTAL	7	100

Genre et âge des candidats :

Tranche d'âge	TOTAL	
	F	H
≤ 20 ans	0	0
21 - 30 ans	0	0
31 - 40 ans	0	0
41 - 50 ans	1	4
≥ 51 ans	2	0
TOTAL	3	4

3) LE NIVEAU DES CANDIDATS ADMIS

Nature de l'épreuve	présents	Moyenne	Note la + haute	Note la + basse	nbre notes ≥ 10/20	nbre notes < 10/20	nbre notes élimin ^{aire}
Rapport	/	9,68	13	6,5	3	4	/
Entretien	10	14	18	8,5	6	1	/
Moyenne des 2 épreuves	/	12,56	16	10	7	/	/

CONCLUSION

Les correcteurs de l'épreuve écrite ont trouvé le sujet adapté et d'actualité (problème d'attractivité des métiers de l'animation).

Le niveau de l'épreuve écrite est insatisfaisant.

Même si les candidats ont proposé des idées cohérentes liées à cette problématique qu'ils vivent au quotidien, les correcteurs relèvent des difficultés de synthèse, de contextualisation et d'analyse. La méthodologie est peu utilisée et parfois trop théorique.

Ils conseillent aux candidats de revoir le formalisme et d'utiliser la méthodologie de projet de manière plus opérationnelle.

Le niveau des candidats à l'oral est disparate : 6 candidats ont obtenu une note entre 12,5 et 18 ; 4 se sont vu attribuer une note de 5 à 8,5.

Dans le détail, l'exposé est mal structuré pour ceux qui n'ont pas eu la moyenne ; à l'inverse les autres candidats ont su valoriser les compétences acquises tout au long de leur parcours.

Globalement les candidats répondent bien aux questions et mises en situation liées à l'exercice direct de leur métier mais manquent d'ouverture d'esprit et de connaissances territoriales. L'aptitude à l'encadrement n'est pas démontrée.

Le jury conseille aux candidats de mieux s'entraîner à la méthodologie de projet pour l'épreuve écrite, et pour l'oral de préparer leur exposé en sachant valoriser leur parcours professionnel et en révisant l'environnement territorial. La préparation du CNFPT peut être une aide précieuse pour y parvenir.

Le 7 juin 2023

Valérie MICHELIER
Présidente du jury

